Image not found or type unknown

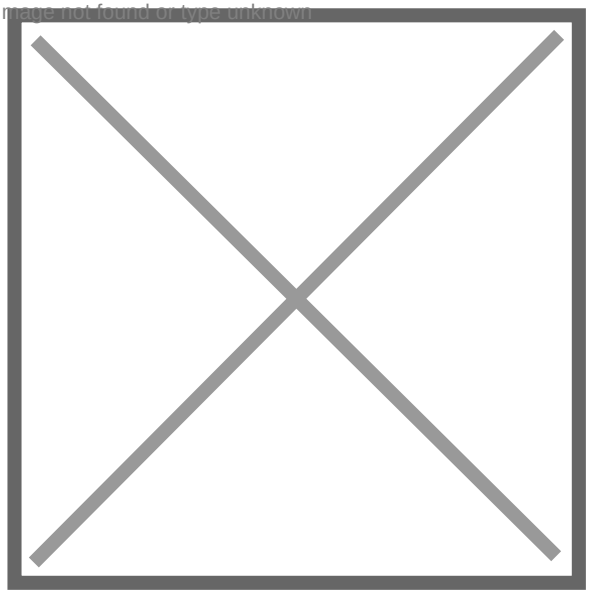

Partage suite au divorce de mes parents

Par **adelisa_old**, le **25/06/2007** à **19:32**

Le jugement en divorce de mes parents vient d'etre rendu, la maison ou vit encore mon pere de 75ans risque de devoir être vendue....Est-ce que les dons du vivant au descendant peuvent alléger la somme à partager entre les ex-epoux et permetre à mon pére de garder la maison pour finir ses jours?
Dans la procédure en cours (application du jugement) , n'est-il pas trop tard?

Par **Dinah**, le **29/06/2007** à **08:15**

Bonjour.

Malheureusement il est trop tard. En effet, les conséquences du divorce (partage de la communauté en particulier) prennent effet au jour où le jugement est rendu.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés